

Tableau N° 6. Tableau des ressources - emplois

Libellé / Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année n
<b>Ressources</b>						
- Capital						
- Avance associés						
- Autofinancement						
- M.B.A.						
- Autres ( )						
- Crédits						
<b>Total ressources</b>						
<b>Emplois</b>						
- Investissements						
- Besoins en Fonds de roulement						
- Renouvellement des équipements						
- Remboursement						
- Associés						
- Remboursement crédit						
- Autres ( )						
<b>Total emplois</b>						
<b>Trésorerie</b>						
<b>Trésorerie cumulée</b>						

Tableau N° 7. Echancier de cash flow

Libellé / Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année n
• Investissements						
• Besoins en Fonds de Roulement						
• Renouvellement						
• M.B.A.						
<b>Cash-Flow</b>						

## V. ANNEXES DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT

- Copie des statuts notariés de l'entreprise
- Copie document du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (Copie Statuts, ...)
- Copie document d'attribution Numéro Identification Nationale
- Copie du certificat d'enregistrement pour les projets immobiliers ;
- Copies des licences spécifiques dans certains secteurs (santé, transports, infrastructures, etc), et d'autres documents utiles (licence, contrat, agrément du ministère tel que dans l'agriculture, etc...).
- Factures pro-forma et devis
- Preuve de la capacité financière
- Etats financiers (Bilans et TFR) de 3 derniers exercices pour les entreprises existantes
- Attestation fiscale (entreprise existante)

## MODELE DE PRESENTATION D'UNE LISTE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS A IMPORTER EN EXONERATION DE DROITS D'ENTREE

■ LISTE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS A IMPORTER EN EXONERATION DES DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION PAR LA SOCIETE OU ETABLISSEMENTS .....

## A. Equipements de production (cif : 639.500,00 \$US)

N°	Quantité en chiffre	Quantité en lettre	Nature de l'équipement ou du matériel	Valeur CIF en USD	Code tarifaire de douane
01	01	une	Décortiqueuse	625 000,00	
02	01	une	Minoterie complète de maïs	5 750,00	
03	01	une	Epieuse	1 500,00	
04	01	un	Séparateur	1 500,00	
05	01	un	Polisseur	1 500,00	
06	01	un	Blanchisseur	4 250,00	
07	01	un	lot de pièces de rechange de première dotation ne dépassant pas 10 % de la valeur cif des dits équipements.		

## B. Engins et Outillages d'exploitation (cif : 568.675,00 \$US)

N°	Quantité en chiffre	Quantité en lettre	Nature de l'équipement ou matériel	Valeur CIF en USD	Code tarifaire de douane
01	01	une	Chargeuse	152 250,00	
02	01	une	Niveleuse	192 325,00	
03	01	un	Tracteur à grande capacité	40 350,00	
04	02	deux	Tracteurs avec charue	98 750,00	
05	03	trois	Semoirs à 3 rangées	45 000,00	
07	01	un	lot de pièces de rechange de première dotation ne dépassant pas 10 % de la valeur cif desdits équipements.		

## C. Matériaux de construction (cif : 3.219.500,00 \$US)

N°	Quantité en chiffres	Quantité en lettres	Nature de l'équipement ou matériel	Valeur CIF en USD	Code tarifaire de douane
01	267.500	Deux cent soixante-sept mille cinq cents sacs	Ciment gris	1.968.750,00	
02	4.500	Quatre mille cinq cents sacs	Ciment blanc	67.500,00	
03	15.000	Quinze mille tonnes	Fer à béton	337.500,00	
04	2.750	Deux mille sept cent cinquante tôles	Tôles galvanisées BG 28	49.500,00	
05	01	Un lot	Tuyaux PVC de différentes dimensions	33.500,00	
07	6.000	Six mille tonnes	Tubes carrées métalliques		
				750.000,00	
08	15	Quinze rouleaux	Câbles électriques de 16 <sup>2</sup>	12.750,00	

Fait à.....le ...../...../.....



EN SAVOIR PLUS SUR L'AGREMENT DES PROJETS  
AUX AVANTAGES DU CODE DES INVESTISSEMENTS



(Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements)

### CONTENU

Le Code des Investissements fixe les règles générales applicables aux investissements directs, tant nationaux qu'étrangers, réalisés en RDC, et prévoit des dispositions particulières aux PME et PMI.

Instrument contenant des incitations à caractère fiscal et douanier destinées aux investissements privés, publics et d'économie mixte, pour la relance de l'économie congolaise.

Tous les secteurs d'activités sont concernés par le Code, à l'exception de : mines et hydrocarbures, banques, assurances, réassurances, production d'armements et d'explosifs, activités militaires et activités commerciales.

Tout investisseur, souhaitant bénéficier des avantages prévus par la présente loi, est tenu de déposer un dossier de demande d'agrément (en trois exemplaires, auprès de l'ANAPI). Ce dossier doit être présenté conformément au modèle décrit ci-dessous et contenir les annexes repris au point V.

Un dossier à présenter pour bénéficier des avantages du Code des Investissements doit contenir les points principaux ci-après :

### I. LES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Ces renseignements sont indispensables pour permettre à l'ANAPI de confirmer ou pas que la

structure gestionnaire et propriétaire du projet est bel et bien une entité de droit économique congolais conformément au premier alinéa de l'article 8 du Code des Investissements.

### I.1. IDENTITE DE L'ENTREPRISE

- Raison / Dénomination sociale ;
- Numéro du RCCM ;
- Numéro d'Identification Nationale ;
- Numéro Impôt ;
- Forme juridique ;
- Siège social ;
- Siège d'exploitation ;
- Objet social ;
- Date de création de l'entreprise ou Société ;
- Capital social et répartition ;
- Références bancaires ;

### I.2. IDENTITES DES PROMOTEURS<sup>(1)</sup>

(Nationalité, adresse, activités antérieures exercées, références financières et autres renseignements utiles).

### I.3. ACTIVITES EXERCEES ET MOYENS DE PRODUCTION EXISTANTS (pour la société existante)

<sup>(1)</sup> Actionnaires ou Associés principaux, Propriétaire de l'entreprise

## II. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Ces renseignements répondent aux préoccupations de l'article 7 du Code qui exige que l'arrêté interministériel d'agrément précise les informations ci-dessous :

- II.1. Localisation (lieu d'implantation du projet) ;
- II.2. Nature et objectifs du projet ;
- II.3. Description de l'investissement, des équipements et de la technologie à utiliser ;
- II.4. Capacité de production installée et capacité d'utilisation ;
- II.5. Planning de réalisation ;
- II.6. Mesures de protection de l'environnement ;
- II.7. Matières premières à utiliser et provenance.

## III. RENSEIGNEMENTS SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le 8<sup>ème</sup> alinéa de l'article 7 et le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 du Code des Investissements exigent respectivement que le nombre d'emplois à créer par le projet soit clairement déclaré et que l'entreprise s'engage à former le personnel national aux fonctions techniques spécialisées et aux fonctions d'encadrement et de responsabilité. Les dépenses de rémunérations et avantages sociaux en faveur du personnel à recruter doivent être évaluées de manière prévisionnelle pour leur prise en considération dans la situation de la gestion prévisionnelle.

### III.1. Emplois par catégorie socio-professionnelle et par nationalité

Tableau N° 1. Évaluation du Coût des équipements et matériels

Rubriques	Sans Exonération		Avec Exonération	
	Dépenses d'importation	Dépenses locales	Dépenses d'importation	Dépenses locales
Frais de 1 <sup>er</sup> Etablissement				
Besoins en Fonds de Roulement				
Équipement de Production				
Matériels roulants et autres				
Droits d'entrée				
Taxes administratives				
TVA				
OCC et OGEFREM				
Autres Frais Locaux				
Sous-total 1				
Imprévu 10%				
Sous-total 2				
<b>Total général</b>				

## III.2. Rémunérations et avantages sociaux

### III.3. Politique et Programme de formation du personnel

## IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES ASPECTS FINANCIERS

### IV.1. Évaluation du coût de l'investissement détaillé en dépenses d'importation et dépenses locales (Frais premier établissement, immobilisations et autres frais)

L'étude de faisabilité présentée par l'entreprise doit évaluer correctement le coût du projet pour permettre à l'ANAPI d'apprécier le seuil de recevabilité du projet qui doit porter sur un coût d'investissement minimum de 200.000 USD (sauf pour les PMI/PME dont le seuil minimum est de 10.000 USD) conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 du Code des Investissements.

L'évaluation du coût d'investissement doit tenir compte de toutes les dépenses surtout pour celles d'équipements et matériels qui doivent inclure en plus de valeurs CIF des biens, les autres dépenses signalées ci-dessous et faire une distinction entre les dépenses d'importation et les dépenses locales. Les deux tableaux ci-dessous sont conseillés d'être présentés.

- Liste des équipements et matériels à acquérir localement (Quantité, libellé et valeur CIF)
- Liste des équipements à acquérir en importation ;
- Évaluation du coût de l'investissement détaillé en dépenses d'importation et locales

Tableau N° 2. Amortissements équipements et matériels

Libellé	Valeur d'acquisition	Durée de vie	Annuité
<b>Équipements de Production</b>			
<b>Matériels informatiques</b>			
<b>Matériels roulants, etc.</b>			
<b>Total</b>			

En rapport avec les équipements et matériels à acquérir en importation ou localement, l'étude de faisabilité doit présenter les dotations aux amortissements à constituer comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

### IV.2 Mode de financement

- Capital social
- Autofinancement
- Avance associés (preuve de capacité)
- Crédits bancaires ou fournisseurs (en précisant les conditions de crédits : taux d'intérêt nominal, durée de remboursement, tableau d'amortissement de l'emprunt)
- Autres sources.

### IV.3 Exploitation prévisionnelle (conforme au SYSCOHADA)

Tableau N° 3. Remboursement des emprunts bénéficiés et intérêts payés

Libellé	Valeur d'acquisition	Durée de vie	Annuité
<b>Équipements de Production</b>			
<b>Matériels informatiques</b>			
<b>Matériels roulants, etc.</b>			
<b>Total</b>			

Tableau N° 4. Évolution des charges d'exploitation

N°	Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année n
60	<b>Matières et fournitures cons.</b>				
61	<b>Transports</b>				
62	<b>Services extérieurs A</b>				
63	<b>Services extérieurs B</b>				
64	<b>Impôts et taxes</b>				
65	<b>Autres charges</b>				
66	<b>Charges de personnel</b>				

Tableau N° 5. Compte de résultat (conforme au Syscohada)

Charges				Produits		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Activité d'exploitation</b>				<b>Activité d'exploitation</b>		
60.2 Achats Mat.P				Recettes d'exploitation	x	x
61 Transports						
62 Services extérieurs A						
63 Services extérieurs B						
64 Impôts et taxes						
66 Charges de Personnel						
68 Dotations aux amort.						
<b>Total charges d'expl.</b>				<b>Total produit d'expl.</b>		
				<b>Résultat d'exploit</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
<b>Activité Financière</b>				<b>Activité financière</b>		
Frais financier	x	x	x	Revenu financier		
Résultat financier						
Année 1 : x						
Année 2 : x						
Année 3 ; x						
<b>Total charges A.O</b>				<b>Total produits AO</b>	<b>1658800</b>	<b>1976800</b>
				<b>Résultat des AO</b>		
				<b>Année 1 :</b>		
				<b>Année2 :</b>		
				<b>Année 3 :</b>		
Hors activités ordinaires				<b>Hors activités ordin.</b>		
<b>Total charges HAO</b>				<b>Total produits HAO</b>		
<b>Impôts des sociétés</b>						
Total général charges				Total des produits		
				Résultat net		
				Amort réintégré		
				MBA		